



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 21 AVRIL 2015

Présents :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaebeth CATOIRE, Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET (du point 3.1 au point 4.4), M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON

Méneestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

Pouvoirs : Mme Michèle CORMERY à M. Olivier GRUGIER, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD à Mme Stéphanie HARS, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET à M. Stéphane CHOUIN (du point 1.1 au point 2.1)

Absent excusé : M. Bernard GILBERT

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 17 mars 2015 est adopté à l'UNANIMITE.

1 – Finances – Marchés Publics

1.1 Modification des tarifs du Complexe Aquatique du Cosson 2015

Vote favorable à l'unanimité pour modifier certains tarifs du complexe aquatique du Cosson comme suit à compter du 1^{er} mai 2015 :

ESPACE AQUATIQUE	Canton	Hors Canton	Contrôle d'accès
Adultes	3,30 €	5,30 €	Carte
Enfants - 3 ans	Gratuit	Gratuit	Carte
Tarif réduit : Jeunes (3 / 16 ans) Lycéens/étudiants Personnes Handicapées / RSA / demandeurs d'emplois	2,00 €	3,50 €	Carte
Carte 10 entrées adultes	30,00 €	45,00 €	Carte
Carte 10 entrées Jeunes (3/16 ans) /Lycéens/étudiants/ personnes handicapés/ RSA / demandeurs d'emplois	18,00 €	28,00 €	Carte
Carte 10 heures	25,00 €	40,00 €	Carte
groupes à partir de 20, l'unité	2,85 €	4,35 €	Carte
groupes à partir de 50, l'unité	2,64 €	4,24 €	Carte
Abonnement annuel (<i>date à date</i>)	160,00 €	240,00 €	Carte
Comités d'entreprise, campings du Canton et ALSH : 20 accès unitaires	57,00 €	87,00 €	Carte
Comités d'entreprise, campings du Canton et ALSH : 50 accès unitaires	132,00 €	212,00 €	Carte
Abonnement annuel Jeunes (3 / 16 ans) Lycéens/étudiants/ Personnes handicapés/ RSA / demandeurs d'emplois	110,00 €	190,00 €	Carte

BALNEO - BIEN ETRE (à partir de 16 ans)	Canton	Hors Canton	Contrôle d'accès
Entrée	9,50 €	13,00 €	Bracelet
Carte 10 entrées	85,00 €	120,00 €	Bracelet
Accès à l'année (<i>date à date</i>)	390,00 €	490,00 €	Bracelet
Tarif réduit : Personnes handicapées/ RSA / demandeurs d'emplois/étudiants	4,90 €	6,80 €	Bracelet
Carte 10 entrées tarif réduit	43,80 €	62,80 €	Bracelet
groupes à partir de 20, l'unité	8,00 €	11,00 €	Bracelet
groupes à partir de 50, l'unité	7,60 €	10,40 €	Bracelet
Accès à l'année personnes handicapées/ RSA / demandeurs d'emplois/étudiants	200,00 €	260,00 €	Bracelet
Comités d'entreprise, campings du Canton et ALSH : 20 accès unitaires	160,00 €	220,00 €	Bracelet
Comités d'entreprise, campings du Canton et ALSH 50 accès unitaires	380,00 €	520,00 €	Bracelet

ACTIVITES AQUATIQUES (coût pour 1 activité) (à partir de 16 ans)	Canton	Hors Canton	Contrôle d'accès
Séance	13,00 €	16,00 €	Bracelet
Accès par périodes	120,00 €	150,00 €	Bracelet
Accès à l'année (<i>année scolaire</i>)	300,00 €	400,00 €	Bracelet
Location aquabike (pratique libre 1/2h)	7,00 €	9,00 €	Bracelet
Accès à l'année (<i>année scolaire</i>) personnes handicapées/ RSA / demandeurs d'emplois	200,00 €	300,00 €	Bracelet
Cours collectif de natation (forfait 10 leçons) à partir de 6 ans	130,00 €	150,00 €	Bracelet
Leçon supplémentaire cours de natation	15,00 €	17,00 €	Bracelet
Activité thématique événementielle	10,00 €	10,00 €	Bracelet
Multi – activités enfants 6-16 ans (la séance)	7,00 €	9,00 €	Bracelet

LE PASS (accès bassins + espace Balnéo - Bien Etre à partir de 16 ans)	Canton	Hors Canton	Contrôle d'accès
Entrée	12,50 €	15,00 €	Bracelet
Personnes handicapées/ RSA / demandeurs d'emplois	6,50 €	7,80 €	Bracelet
Pass 10 entrées	100,00 €	140,00 €	Bracelet
Carte 10 entrées personnes handicapées/ RSA / demandeurs d'emplois	55,00 €	75,00 €	Bracelet
Pass annuel (<i>date à date</i>)	450,00 €	580,00 €	Bracelet
Pass annuel (<i>date à date</i>) personnes handicapées/ RSA / demandeurs d'emplois	240,00 €	300,00 €	Bracelet
groupes à partir de 20, l'unité	10,00 €	13,00 €	Bracelet
groupes à partir de 50, l'unité	10,00 €	12,00 €	Bracelet
Comités d'entreprise, campings du Canton et ALSH : 20 accès unitaires	200,00 €	260,00 €	Bracelet
Comités d'entreprise, campings du Canton et ALSH : 50 accès unitaires	500,00 €	600,00 €	Bracelet
Carte / bracelet de remplacement (<i>en cas de perte, vol, détérioration ou non restitution</i>): 3€			
Gratuité : par décision du président pour toute action promotionnelle, dans la limite d'une remise annuelle de 2 000 €			

2 – Action sociale

2.1 Convention d'adhésion à la Mission locale de l'Orléanais

Vote favorable à l'unanimité pour APPROUVER les termes de la convention à intervenir avec la Mission Locale de l'Orléanais et AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

3.1 Création d'un service commun d'instruction des autorisations de droit du sol et approbation de la convention de transition avec la DDT du Loiret

Vote favorable à l'unanimité pour CREER un service d'instruction des autorisations et actes relatifs au droit des sols, qui se substituera à la DDT à compter du 1^{er} juillet 2015, pour l'ensemble des communes membres et AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention détaillant les modalités d'accompagnement du service instructeur par la DDT du Loiret.

3.2 Convention d'instruction des autorisations d'urbanisme entre la Communauté et les communes membres

Vote favorable à l'unanimité pour APPROUVER le projet de convention et AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions avec chacune des communes.

La prestation réalisée par le service instructeur communautaire pour le compte des communes membres fera l'objet d'une facturation selon un prix à l'acte.

Cette tarification a été calculée au regard du coût supporté par la communauté de communes, en divisant par deux les tarifs calculés selon le coût de revient et en fonction d'un coefficient de complexité. Ce faisant, la communauté de commune décide de prendre à sa charge la moitié du coût de fonctionnement du service d'instruction. Soit les tarifs suivants :

	Coefficient	Coût de revient par acte	Tarification communes (50 %)
Permis d'Aménager (PA)	2	610	305
Permis de Construire (PC)	1	305	153
Déclaration Préalable (DP)	0,7	214	107
Permis de Démolir (PD) et Certificat d'Urbanisme type b (CUB)	0,4	122	61

4 - Ressources Humaines

4.1 Modification du tableau des effectifs

Vote favorable à l'unanimité pour CREER :

- un poste adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet pour le service d'instruction
 - un poste d'éducateur des APS à temps complet pour le complexe aquatique
 - une poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour le complexe aquatique
- et AUTORISER Monsieur le Président à signer les contrats correspondants le cas échéant

4.2 Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité au complexe aquatique

Vote favorable à l'unanimité pour RECRUTER un agent contractuel au grade d'éducateur des APS du 15 juin 2015 au 15 novembre 2015 inclus à temps complet, en accroissement temporaire d'activité et AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat correspondant.

4.3 Emplois pour accroissement saisonnier d'activité au complexe aquatique

Vote favorable à l'unanimité pour RECRUTER des agents contractuels en emplois saisonniers pour le complexe aquatique et AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat correspondant.

4.4 Mise à disposition des services communaux de la ville de la Ferté Saint-Aubin auprès de la Communauté de Communes de La Ferté Saint-Aubin – avenant n°5

Vote favorable à l'unanimité pour AUTORISER Monsieur le Président à signer l'avenant n°5 à la convention de mise à disposition des services communaux de la ville de la Ferté Saint-Aubin auprès de la Communauté de Communes de La Ferté Saint-Aubin.

Il convient d'augmenter le taux de mutualisation de l'ensemble de la direction de services techniques et de l'urbanisme, en passant ce taux de 7,5 % à 10 %, à compter du 1^{er} juin 2015.

5 - Questions diverses

La Ferté Saint-Aubin, le 23 avril 2015

Le Président,
Jean-Paul ROCHE

